

# Contrat Territorial

## Éducation artistique et culturelle



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **EAC = Education Artistique et Culturelle**

L'EAC repose sur la conviction que le développement des individus se fonde tout autant sur le **développement de l'intelligence sensible** que sur le développement de l'intelligence rationnelle seule.

L'EAC s'appuie sur trois piliers indissociables, devant faire l'objet d'une **approche par projet et en groupe** :

- **Rencontrer** des œuvres, des artistes, et des professionnels de la culture
- **Pratiquer** un ou plusieurs arts
- **S'approprier** les œuvres, leurs clés de compréhension, les lieux de création, pouvoir en parler avec les autres

### Un cadre législatif et réglementaire pour la généralisation de l'E.A.C.

- Garantir, chaque année, à 100% des jeunes l'accès à une **éducation artistique et culturelle de qualité**, notamment dans les **territoires les plus éloignés** de l'offre culturelle
  - L'article L.121-6 du code de l'éducation souligne le **rôle essentiel de l'école républicaine** en faveur de l'accès à la culture de tous les jeunes, **en complémentarité de la transmission familiale** et de l'action menée par les acteurs éducatifs et culturels intervenants **hors temps scolaire**.
  - Politique portée conjointement par le **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (DAAC/Rectorat)** et le **Ministère de la Culture (DRAC)**, en coopération avec les **collectivités territoriales**, au plus proche des territoires
- 
- 'Réussir le 100% EAC », feuille de route interministérielle 2020-2021
  - Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance Article L121-6 du code de l'éducation
  - Circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle
  - Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)

- Un catalogue d'artistes officiels. Au sens de la DRAC, les artistes doivent justifier : d'une actualité de création, de l'appartenance à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESEA, etc.), ne pas être salarié à temps plein sur une autre activité.
- Un projet identique chaque année, un cours hebdomadaire de musique dispensé par un professionnel de l'intervention, un simple spectacle qui illustre la pièce de théâtre étudiée en français etc..
- L'éducation artistique et culturelle se construit sur la durée et se nourrit de temps forts dans le cadre de projets. C'est un **parcours**.

**Un regard posé sur le monde qui nous entoure, une réflexion engagée avec un artiste, une ouverture à la différence, à l'altérité...**

**Tous les domaines de l'art et de la culture sont concernés et peuvent être croisés :**

- Spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes, etc.)
- Littérature (sous toute ses formes : poésies, nouvelles, bandes dessinées, journal, ...)
- Musique (actuelles, anciennes, électroniques, etc.), chant choral
- Image, Vidéo (documentaires, œuvres de fiction, etc.)
- Arts plastiques (installations, sculptures, performances, etc.)
- Patrimoine (musée, monuments, nature, archéologie, etc.), Architecture et les croisements avec la culture scientifique et technique
- Education aux médias et à l'information

...

Le **Contrat d'éducation artistique et culturelle (CT-EAC)** est un cadre de confiance et d'engagement mutuel formalisé par un contrat établi pour 3 ans entre :

- Un **EPCI** (établissement public de coopération intercommunale), coordinateur d'une politique EAC sur son territoire
- Le **conseil départemental**
- L'État : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) / Académie de Nancy-Metz (DAAC), en lien avec la DSDEN

D'éventuels autres partenaires : CAF, DRAAF, PNR, Conseil régional, etc.

### Des objectifs communs

- Garantir **l'accès pour tous les jeunes de 0 à 25 ans** à une éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de l'EPCI
- Assurer l'égalité des chances en garantissant **la diversité culturelle** en zone péri-urbaine et rurale
- Faire découvrir **les ressources culturelles d'un territoire et au-delà**
- Accroître **l'attractivité du territoire** par le développement d'une offre culturelle de qualité en direction de l'enfance et des familles

# CT-EAC Bruyères Vallon des Vosges : la plus value de la contractualisation



**FESTIVAL !**  
**Printemps des Mots**  
Écriture, lecture, contes et spectacles pour toute la famille !  
**18 & 19 Mars 2016**  
**BRUYERES**

**18 Mars**  
20h30 | spectacle musical

**19 Mars**  
9h30-12h & 14h-17h  
spectacles à voir en famille

**20h30 | soirée festive avec Peggy Saoule, rock'n roll !**

**Lieux**  
salle des fêtes, salle de la Paroisse  
relais de la cité, orangerie

**Tarifs**  
• Pass festival 1 jour : 5€ / 3€  
• Pass festival 2 jours : 9€ / 5€

Prévente à l'Office de tourisme  
Bruyères Vallons des Vosges  
03 29 50 51 33

[printempsdesmots.fr](http://printempsdesmots.fr)

## ✓ *Une ambition culturelle*

- Information, formation, accompagnement et engagement des cadres et équipes : écoles, collèges et lycées
- Engagement des **structures culturelles du territoire** : Bibliothèques (« Printemps des Mots » ; Ecole des Arts, Vallon des Vosges ; La Souris Verte ; « La P'tite Galerie » de Granges-sur-Vologne
- **Croisement des domaines** : projet PACTE de l'école primaire de Docelles dans le cadre de « La Semaine de la Forêt »

## ✓ *Une équité territoriale*

- **Tissage de liens forts entre les établissements sur le territoire** : « Printemps des mots » avec le lycée Jean Lurçat, le collège Charlemagne et six écoles de la Communauté de Communes.
- Recherche de **souplesse** dans les contraintes de découpage administratif et territorial : montage d'un projet viable (résidence artistique d'Amandine GOLLÉ) entre deux circonscriptions et deux communautés de communes ; Modulation du volume horaire d'intervention de l'artiste auprès des classes
- **Partenariats et publics nouveaux** : MECS (Maison Educative à Caractère Social).



### **Vers une montée en compétences du territoire :**

- Diagnostic de territoire et indicateurs sur le territoire via ADAGE
- Embauche d'une personne dédiée à la coordination du contrat
- Mise en place de résidences d'équipes artistiques ou culturelles
- Formation associant des enseignants représentants des écoles et établissements scolaires et les structures culturelles du territoire
- Mise en synergie des moyens

Les CT-EAC permettent, au travers de comités de pilotage et comités techniques, de mobiliser l'ensemble des acteurs sur le territoire d'un EPCI pour définir les priorités au regard des moyens disponibles.

### **La Direction Régionale des Affaires Culturelles \_DRAC Grand Est (ministère de la culture)**

- Apporte une contribution financière liée aux heures d'intervention des artistes (50 € de l'heure)
- Accompagne l'ensemble du projet : inspection, contrôle et suivi des partenariats avec les structures culturelles subventionnées par le ministère de la Culture (DRAC)
- Peut accompagner l'EPCI dans son diagnostic de territoire et le recrutement d'un coordinateur

### **L'Académie de Nancy-Metz (Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, en lien avec les corps d'inspection 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)**

- Sollicite, mobilise et forme les équipes éducatives en école et EPLE (collèges, lycées) sur le territoire, en cohérence avec le volet culturel du projet d'établissement
- Participe à l'analyse de l'action, par la mise à disposition d'indicateurs via ADAGE, application dédiée à la généralisation de l'EAC (écoles et EPLE concernés, zones rurales)
- Accompagne et évalue les projets, délivre un agrément et vérifie l'honorabilité des intervenants
- Accompagne la constitution de ressources, en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale

### **Le Conseil départemental :**

- Sollicite et mobilise l'ensemble de ses partenaires culturels pour répondre aux appels à projet et mettre en œuvre les priorités décidées en COPIL (réunion territoriales)
- Peut contribuer financièrement aux actions
- Participe dans le cadre du COPIL à l'expertise des projets et leur inscription territoriale (communes touchées, zones rurales)
- Peut accompagner l'EPCI dans son diagnostic de territoire et le recrutement d'un coordinateur
- Peut animer le réseau des coordinateurs de CTEAC

### L'EPCI :

- **Cordonne** la politique de généralisation de l'EAC sur son territoire en liens permanent avec les partenaires publics
- Veille à la prise en compte de l'ensemble des communes du territoire intercommunal
- Recrute et met à disposition un **coordinateur du CTEAC**
- Finance certaines actions qui ne peuvent être financées par les partenaires, ex : transport des jeunes, matériel, etc.

### **Le coordinateur de l'EPCI :**

L'EPCI met disposition un **coordinateur à 1/2 temps minimum** chargé, en lien avec le COPIL CT-EAC, de :

- L'information et la mise en relation des partenaires culturels et éducatifs
- L'accompagnement des propositions de projets, par le biais d'ADAGE
- Du lien entre avec les autres partenaires publics (MC, MEN, CD)
- De l'évaluation, du bilan et de la valorisation de la politique de généralisation de l'EAC sur le territoire intercommunal

## En savoir plus.....

<https://pedagogie.ac-nancy-metz.fr/ambition-culturelle-2020/#6>

**Séminaire académique 'une ambition culturelle pour tous les élèves'**

**Table ronde 'Coopérer sur les territoires'**

**Jeudi 23 janvier 2020**

- Sophie RENAUDIN Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle – académie de Nancy-Metz
- Claire RANNOU Conseillère EAC DRAC Grand Est
- Valérie BEAUSERT-LEICK VP déléguée à l'aménagement du territoire Conseil départemental 54
- Camille PERRIOL, chargée de mission culture et CT-EAC communauté de communes Bruyères vallon des Vosges

<https://pedagogie.ac-nancy-metz.fr/la-lettre-de-la-pedagogie-n7/>

Culture à l'école, un enjeu commun : construire un citoyen éclairé

# Contacts.....

Claire RANNOU Conseillère EAC DRAC Grand Est  
[Claire.rannou@culture.gouv.fr](mailto:Claire.rannou@culture.gouv.fr)

Sophie RENAUDIN Déléguée académique à l'éducation artistique et à  
l'action culturelle – académie de Nancy-Metz  
[ce.daac@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.daac@ac-nancy-metz.fr)